

Département de l'Eure  
Arrondissement des Andelys  
Canton des Andelys  
Tél: 02.32.52.60.90  
[mairie@notre-dame-de-l'isle.fr](mailto:mairie@notre-dame-de-l'isle.fr)  
[www.mairie@notre-dame-de-l'isle.fr](http://www.mairie@notre-dame-de-l'isle.fr)

République Française  
Mairie de Notre- Dame de l'Isle  
27940 Notre-Dame de l'Isle

**COMMUNE DE NOTRE DAME DE L'ISLE  
PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
du mardi 11 avril 2017**

***Date de convocation : 6 avril 2017  
Date d'affichage : 6 avril 2017  
Nb de conseillers en exercice : 14  
Présents : 11  
Votants : 12***

***L'an deux mil dix sept, le onze avril à 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué  
s'est réuni sous la présidence de Monsieur Thibaut BEAUTÉ, Maire.***

***Etaient présents :***  
***Mme BILLARD Pascale***  
***M. FAVRESSE Alain,***  
***M. LACAILLE Christophe,***  
***Mme LARDY Roselyne***  
***Mme LERATE Catherine,***  
***M. MAILLARD Charles,***  
***M. MONNOT Christian-Marie,***  
***Mme BAUMGARTNER Muriel,***  
***M. GUILLEMARD Patrick,***  
***M. LEPRÉ Thierry***

**A donné pouvoir :** Mme LASSERRE de La BROSSÉ Catherine à M. Thibaut BEAUTÉ,

**Absents excusés :** M. SILLIAU Alain, Mme TISON Nathalie.

**Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.**

M. FAVRESSE Alain a été désigné secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR**

**Procès-verbal de la séance du CM du 3 avril 2017**

M. Charles MAILLARD demande les modifications suivantes :

Spécifier au point 4/ (Fixation des taux communaux) que l'augmentation des taux d'imposition votée ne concerne que la part communale.

Rectifier la date de la dernière modification des taux de fiscalité 2006 au lieu de 2008

Sous réserve de ces modifications,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité :

- ADOPTE le Procès verbal du conseil municipal du 3 avril 2017

## **I/ Finances et administration générale**

### **1/ Fixation des taux communaux**

Comme décidé lors du dernier conseil, afin de bien mesurer l'impact sur les foyers de Notre Dame de l'Isle d'une augmentation de la fiscalité locale, des simulations complémentaires ont été sollicitées auprès de la trésorerie des Andelys. Toutefois, il s'avère que les projections transmises sont des moyennes qui ne prennent pas en compte les différentes exonérations ce qui ne reflète pas la réalité.

Monsieur le Maire présente ensuite les éléments relatifs à la baisse des dotations de l'état depuis 2014 qui représente pour la commune une perte de - 24 447€.

Après vérifications et recalcul des incidences et avoir débattu sur les divers niveaux possibles d'augmentation, Monsieur le Maire propose de retenir une évolution qui se limite à la compensation des baisses de l'état.

Pour mémoire, à fin de comparaison, les taux 2015 étaient les suivants :

taux	<b>Commune NDI</b>	Moy. Départ.	Moy. Régionale	Moy. Nationale
Taxe d'habitation	<b>5.07%</b>	10.25%	10.99%	12.00%
Taxe foncier bâti	<b>13.36%</b>	19.52%	17.76%	15.69%
Taxe foncier non bâti	<b>31.31%</b>	43.83%	33.37%	45.28%

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE, à la majorité (deux votes contre):

- DECIDE de fixer les taux 2017 comme suit :
  - Taxe d'habitation : 6.13%
  - Taxe sur le foncier bâti : 16.14%
  - Taxe sur le foncier non bâti : 37.83%

### **2/ Budget primitif 2017**

Madame Roselyne LARDY et Monsieur le Maire rappellent la proposition de budget primitif 2017 qui a été faite lors du précédent conseil. Les objectifs restent les mêmes à savoir la poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement, et garder une capacité d'investissement nécessaire à la poursuite de l'aménagement de l'espace public et de la maintenance du patrimoine.

Toutefois, il apparaît que la baisse des ressources (dotations...) ne peut être compensée par les efforts d'économies en fonctionnement.

La hausse de la fiscalité permettant d'équilibrer le budget et de financer la poursuite des investissements,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité:

- ADOPTE le budget 2017.

## **II/ Informations diverses**

Madame LARDY fait part de son regret concernant le retard pris dans la création du parking public rue de l'église. Monsieur le Maire indique que les difficultés sont malheureusement dues à un problème de propriété foncière en cours de négociation qui ne peut s'effectuer que de manière amiable si nous voulons rester dans des délais acceptables.